

*Joyeux Noël
à tous !*

L'équipe de SPEFM

Chères adhérentes, chers adhérents,

À l'approche des fêtes de fin d'année, nous souhaitons vous partager quelques informations importantes concernant notre association SPEFM, ainsi qu'un message pour clôturer cette année.

Un nouveau souffle pour notre site internet

Vous avez été nombreux à nous signaler les limites du site actuel. Aussi pour mieux répondre à vos attentes, nous avons confié à un informaticien spécialisé la conception d'un nouveau site pour le public et d'un autre site dédié aux professionnels. Leur mise en ligne est prévue pour le premier trimestre 2026.

Ces évolutions permettront une navigation plus simple, plus moderne et mieux adaptée à vos besoins.

Nouveaux tee-shirts pour 2026

Suite à vos nombreuses demandes, une nouvelle commande de tee-shirts SPEFM a été effectuée pour l'année 2026. Nous vous communiquerons les détails dès leur arrivée.

Hébergement au centre du Rocheton

Sur recommandation de notre expert-comptable, la facturation de l'hébergement se fera désormais selon les nouveaux tarifs 2026 du centre du Rocheton.

Nous tenons à vous rassurer ces tarifs n'évoluent que très légèrement par rapport à 2025.

Les frais pédagogiques, quant à eux, restent inchangés.

Gardons le contact

Afin de maintenir une communication fluide avec chacun d'entre vous, nous vous remercions de nous signaler toute modification de nom, d'adresse postale, de numéro de téléphone ou d'adresse mail.

Cela nous permet d'assurer un suivi et une organisation optimale.

Si vous rencontrez quelques difficultés pour respecter les temps impartis à votre cursus, notre numéro de téléphone ou nos adresses mails sont toujours disponibles.

Cursus, modules et cotisations : précisions

Vous avez été nombreux à revenir sur la durée des formations et sur les obligations des cotisations. Voici un rappel:

- Adhésion à l'association

Quel que soit votre statut (SP1, SP2, SP3), l'adhésion annuelle à la SPEFM est obligatoire.

- Cursus de formation

SP1 : Formation initiale de 5 jours, puis 6 modules de 2 jours à réaliser en 2 ans après la formation initiale

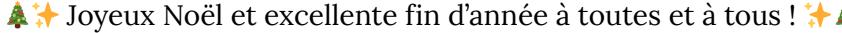
SP2 : 4 modules, répartis sur 4 années

SP3 : 1 module supplémentaire avec une épreuve écrite décrivant une séance sur un thème choisi par les formateurs. Une fois le SP3 réalisé, il n'y a plus d'obligation d'assister à un module ultérieur (même si cela reste recommandé)

- Licence annuelle

Dès qu'un ou une praticienne dispense des séances, la licence annuelle devient obligatoire.

 En attendant de vous retrouver en 2026, nous vous souhaitons de profiter pleinement de vos proches et de vivre de très belles fêtes de fin d'année, riches en chaleur, partage et sérénité.

 Joyeux Noël et excellente fin d'année à toutes et à tous ! 